

**Commune de MOLOMPIZE**  
**Procès -Verbal du conseil municipal du Vendredi 21 juillet 2023**

Membres du conseil présents :

M. LEBERICHEL Philippe	Mme FIOCRE Annie
M. BOUCHEIX Philippe	Mme THOMAS Stéphanie
Mme CHARBONNEL Stéphanie	M. TEDO Hervé
M. CORSI Franck	Mme VALLAT Marie-Claude

Membres du Conseil absents :

Mme LAROUERE Florence, procuration à M. LEBERICHEL Philippe

M. CHABASSEUR Xavier, sans procuration

M. DUBOIS Frédéric procuration à M. TEDO Hervé

Lieu de la séance pour cause d'indisponibilité de la salle de la mairie, la séance a lieu dans la petite salle polyvalente.

Début de séance à 20h30

Stéphanie THOMAS est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**1/ Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023 (copie jointe à la convocation)**

Rappel des délibérations du précédent Conseil Municipal du 15 mai 2023 enregistrées à la Sous-Préfecture.

***Délibération adoptée à l'unanimité (8 votants + 2 procurations)***

**2/ Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à des organismes publics**

Il est proposé de fixer cette durée en fonction du montant :

- 1 an pour un montant inférieur ou égal à 3000 euros
- 5 ans pour un montant supérieur à 3000 euros

De plus, il est proposé de déroger à l'amortissement au prorata temporis pour les fonds de concours versés (comptes 204...) qui resteront amortis en annuités pleines à partir de l'année qui suit.

***Délibération adoptée à l'unanimité (8 votants + 2 procurations)***

**3/ Contrat de location gérance « Auberge des Palhàs » et bail pour le logement**

Suite au départ des anciens gérants, modification de l'enseigne du restaurant en « Auberge des Palhàs ».

Un contrat de location-gérance pour le restaurant est rédigé sous forme de bail dérogatoire d'un an (maximum 3 ans selon article 145-5 du code du commerce) au profit de la SAS LE SUNRISE (M. AUTRAN Philippe). Montant mensuel : 500 € HT soit 600 € TTC ; dépôt de garantie : 600 €

Un contrat de bail à usage d'habitation est rédigé pour le logement à M. et Mme AUTRAN Philippe. Montant mensuel : 400 € ; dépôt de garantie : 400 €

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces 2 contrats.

***Délibération adoptée à 8 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Hervé TEDO et Frédéric DUBOIS)  
(8 votants + 2 procurations)***

## 7/ Questions diverses.

- Problème avec la pompe pour l'arrosage du stade signalé par Hervé TEDO ; une pompe de la piscine de Massiac (actuellement en démolition) doit être récupérée pour la remplacer.
- La signature pour l'acquisition des terrains de Mme DEJAX Jacqueline (où sera située la future station d'épuration) aura lieu le 9 août prochain à l'étude notariale VAISSADE-MAZURIC de Massiac. Pour l'acquisition des terrains de Mme ROCHE Josiane, la signature se fera à l'étude notariale GMT de Murat, mais la date n'est pas encore fixée.
- Annie FIOCRE signale qu'une branche d'un arbre touche les fils téléphoniques à La Roche ; il faudra aller voir et le signaler.
- Dossier rénovation toiture de l'ancienne école et logement : une réunion a eu lieu en mairie lundi 17 juillet avec la MO (M. LEFRANC de l'Atelier l'Esquisse) et l'AMO (M. PLANTECOSTE du CIT) ; proposition de mettre une pompe à chaleur pour remplacer les radiateurs électriques + chiffrage des différentes solutions de réaménagement possibles du logement.
- Référent Tourisme : THOMAS Stéphanie se propose.

Fin de séance à 22h00

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie THOMAS



Le Maire,  
Philippe LEBERICHEL

